

Pour renforcer les cours de langues à l'école, il faudra engager plus de 500 profs

LE RÉSUMÉ

Le Pacte d'excellence prévoit un solide renforcement des cours de langues pour les élèves, dès la maternelle.

Pour cela, il va falloir engager de nouveaux profs. On parle de plus de 500 équivalents temps plein.

Mais au-delà de ce renforcement, il va aussi falloir adapter davantage la pédagogie et motiver les élèves pour atteindre les objectifs en matière de bilinguisme.

est planifiée pour septembre 2021 en 3^e primaire, et 2025 en 1^{er} secondaire.

Même si le délai laisse encore de la marge, on peut déjà s'attendre à des difficultés de recrutement. Car on parle ici d'une hausse de 10% des effectifs. Dans le fondamental et le primaire en effet, on compte actuellement 5.112 ETP, soit 8.906 professeurs au total.

Qui recruter ?

Or, les professeurs de langues font déjà partie des métiers pointés régulièrement comme étant en pénurie. Comblent les absences courtes relève déjà d'un casse-tête pour les directions d'école. Une véritable mine d'or d'emplois s'ouvre donc aux jeunes qui seraient motivés à la fois par les langues et l'enseignement.

Philippe Hiligsmann est doyen de la faculté de philosophie, arts et lettres de l'Université catholique de Louvain et professeur en langues

germaniques. Il témoigne des demandes régulières qui affluent des écoles: «Je suis assailli par les directions qui recherchent des remplaçants et ne trouvent personne», dit-il. D'un point de vue purement logistique, on peut avoir des craintes par rapport à ceux qui enseigneront les cours de langues.»

Au cabinet de Marie-Martine Schyns, on concède que les écoles devront peut-être avoir recours (comme c'est parfois le cas) à d'autres profils puisés en dehors des filières classiques. Cela pourrait aussi bien être des personnes ayant fait un diplôme en traduction-interprétation, avec ou sans agrégation, mais

aussi d'autres profils pouvant faire valoir leurs compétences poussées en langues (à une certaine époque, les écoles ont même recruté des anciennes hôtesse de la Sabena pour combler leur cadre).

Le «native speaker», un idéal ?

Les écoles ont en effet la possibilité d'engager des enseignants ne disposant même pas de l'agrégation, ou sans titre requis pour la fonction. «Mais en cas de candidatures multiples, ils passeront toujours après les autres, et ne seront jamais nommés. Cela arrive surtout pour pallier aux urgences», dit-on au cabinet, qui précise que le profil idéal reste l'enseignant diplômé en langues germaniques, qui a suivi l'agrégation, et qui est native speaker (locuteur natif).

Ces native speakers sont souvent pointés comme étant les personnes idéales pour enseigner les langues. Mais Philippe Hiligsmann nuance: «Encore faut-il qu'elles soient suffisamment motivées. Personnellement, je préfère un enseignant motivé et qui a de

bonnes compétences pédagogiques plutôt qu'un native speaker qui enseignera par défaut, sans avoir la sensibilité pédagogique.»

Actuellement, un accord existe déjà entre les Communautés française et flamande qui permet aux enseignants venus de Flandre d'enseigner le néerlandais aux jeunes francophones, sans perdre leurs avantages (salaire, ancienneté, nomination,...). Un incitatif financier pourrait aider à améliorer la situation et attirer les profs flamands. Il aurait déjà été proposé par la ministre de l'Enseignement à ses collègues, mais sans succès...

«Ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés qu'il faut baisser les bras», dit le cabinet Schyns. Et pour cause. Le Conseil de l'Europe demande que tous les élèves sortant de secondaire aient dans leur bagage deux langues étrangères. «Or chez nous, il y a encore des jeunes qui sortent de l'école sans avoir appris d'autre langue que le français», dit Philippe Hiligsmann.

Selon lui, au-delà du renforcement du cadre, il faudra aussi renforcer la pédagogie, et la motivation des élèves. «Si on ne leur donne comme argument que le seul bénéfice pour l'emploi, ça ne leur parle pas», dit le spécialiste, qui préconise les échanges plus nombreux entre communautés linguistiques. «On a déjà fait des progrès en matière de pédagogie, on met davantage l'accent sur les réalités de tous les jours. Mais il faut absolument aller au-delà de la langue usuelle. Comprendre qu'apprendre une langue, ce n'est pas seulement savoir demander son chemin ou acheter du pain, c'est aussi découvrir la culture...»

Pour le pédagogue, la marge de progression est grande. «En musique, il n'y a pas que Clouseau en Flandre. Il

ya des tas de groupes rap ou hip-hop qui pourraient plaire aux jeunes francophones. Ouvrons-les à cela, comme ils le sont déjà pour l'anglais. Et ça aidera.»

NATHALIE BAMPS

Le Pacte d'excellence prévoit une généralisation des cours de néerlandais et d'anglais obligatoires dès la 1^{re} secondaire. Et un apprentissage des langues (le néerlandais) pour tous dès les maternelles (aujourd'hui, il n'est obligatoire qu'à partir de la 3^e primaire à Bruxelles, et la 5^e primaire en Wallonie).

C'est en tout cas ce que prévoient les nouvelles grilles horaires présentées en début de semaine dans le cadre de la réforme du tronc commun, et qui seront soumises à la concertation ce week-end.

Mais pour généraliser ces cours de langues, il faudra engager des profs en plus. Combien? Au cabinet de la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (cdH), on a estimé à 514 équivalents temps plein (ETP) le nombre de professeurs de langues qui devront être engagés pour remplir le cadre. Un budget de 24 millions d'euros a été inscrit à cet effet dans les trajectoires budgétaires du Pacte d'excellence. La mise en place

«Si on ne leur donne comme argument que le seul bénéfice pour l'emploi, ça ne leur parle pas.»

PHILIPPE HILIGSMANN
PROF EN LANGUES GERMANIQUES (UCL)